

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le douze janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Excusés : Monsieur GROS.

Convocation et affichage : 05/01/2023

Monsieur RAPHAELIAN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Objet : TRAVAUX RESEAU EAU SIGURETTE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2023 – ETUDE D'IMPACT

Monsieur le Maire rappelle ce projet, qui avait obtenu une subvention du Conseil Départemental, mais pas de l'Agence de l'Eau qui nous a refusé une aide, prétextant que notre rendement était trop élevé (près de 90%), ce qui revient, de façon totalement injuste, à pénaliser les collectivités qui entretiennent correctement leur réseau.

Devant ce refus, et pour pouvoir réaliser ces travaux sur ce réseau très ancien, Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'État, au titre de la DETR.

Monsieur le Maire présente d'une part, un devis de l'entreprise SIMLAC pour la réalisation de ces travaux s'élève à 70 946,75 €HT, auquel se rajoute 10% d'imprévu, compte tenu de la nature des travaux, soit la somme de 7 094.67 €HT et 10% « aléas hausse de prix », compte tenu du contexte économique actuel d'inflation de prix, soit la somme de 7 094.67 € HT, le montant total des travaux est estimé à 85 136.10 €HT ; et d'autre part, l'étude d'impact afférente qui met en relief la capacité financière de la commune à réaliser cette opération sans obérer les finances communales.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil, à l'unanimité et après avoir pris connaissance de l'étude d'impact présentée mettant en évidence la capacité financière de la commune pour mener à bien ces travaux :

- Approuve l'étude d'impact et approuve la réalisation des travaux sur le réseau eau de Sigurette, d'un montant de 85 136.10 € HT, décomposé comme suit :

* devis de travaux : 70 946.75 €HT

* imprévu 10 % : 7 094.67 €HT

* aléas hausse de prix 10 % : 7 094.67 €HT

- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023 au taux maximum, selon le plan de financement suivant :

. Etat DETR 2023 :	53.31% soit la somme de	45 386.05 €
. Département :	23.61% soit la somme de	20 100.00 €
. Commune :	23.08 % soit la somme de	19 650.05 €
	Total :	85 136.10 €HT

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 17 janvier 2023,

Le Maire,
Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Paul RAPHAELIAN



MAIRIE DE VALBELLE
04200 VALBELLE
Tel : 04 92 62 86 59
Mail : mairiedevalbelle@wanadoo.fr

Valbelle le 12 janvier 2023

Objet : TRAVAUX DE REFECTION DU RESAEAU EAU POTABLE QUARTIER DE SIGURETTE, Demande de subvention au titre de la DETR 2023.

ETUDE D'IMPACT

Introduction

Monsieur le Maire rappelle Conseil Municipal le projet de travaux de réfection du réseau eau potable du quartier de Sigurette, qui avait obtenu une subvention du Conseil Départemental, mais pas de l'Agence de l'Eau qui nous a refusé une aide, prétextant que notre rendement était trop élevé (près de 90%), ce qui revient, de façon totalement injuste, à pénaliser les collectivités qui entretiennent correctement leur réseau.

Devant ce refus, et pour pouvoir réaliser ces travaux sur ce réseau très ancien, Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'État, au titre de la DETR.

Le devis de l'entreprise SIMLAC pour la réalisation de ces travaux s'élève à 70 946,75 €HT auquel se rajoute 10% d'imprévu, compte tenu de la nature des travaux, soit la somme de 7 094.67 €HT et 10% « aléas hausse de prix », compte tenu du contexte économique actuel d'inflation de prix, soit la somme de 7 094.67 € HT, le montant total des travaux est estimé à **85 136.10 €HT**.

Compte-tenu de l'importance de cette somme et au vu de la trésorerie communale, il est nécessaire d'évaluer par une étude d'impact la capacité de la commune à supporter financièrement cette opération.

Monsieur le Maire présente donc les éléments permettant aux conseillers de valider, en connaissance de cause, les travaux présentés et de solliciter la subvention afférente.

1. Financement de l'opération

a) Prêt relais sur subvention :

Le montant de la subvention du Département est de 20 100 € et le montant de la subvention DETR espéré est de 45 386 € soit un total de subvention de 65 486 € Un prêt relais sur 24 mois de ce montant sera effectué auprès du Crédit Agricole PACA.

L'offre reçue par cette même banque est au taux de 3.54 % générant un montant d'intérêts de 4 636.40 € sur 24 mois. Monsieur le Maire précise que généralement ces prêts peuvent faire l'objet d'un avenant permettant de conserver ces modalités une année supplémentaire à un taux actualisé.

Il y aura huit échéances trimestrielles, sept d'un montant de 579.55 € la dernière d'un montant de 66 065.55 €.

b) Prêt classique long terme sur la part communale :

Un prêt de 19 650 € sera réalisé pour couvrir la part communale. Les propositions du crédit Agricole PACA portent sur 15 ou 20 années de remboursement à des taux sur base exacte respectivement de :

3.84% et 3.89 %. La commune pourra retenir l'offre sur 15 ans avec des échéances annuelles d'un montant de 1 699.16 €.

2. Capacité financière de la commune

a) **Diminution de la dette communale** : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que deux prêts du budget eau et assainissement arrivent à terme en 2024 :

- un prêt du Département avec une échéance annuelle de 666.67 € dernière échéance le 01/03/2024 ;
- un prêt du Crédit agricole avec une échéance annuelle en 2023 de 6 563.69 € et de 6 563.67 € en 2024 (seulement 2 échéances), dernière échéance le 17/06/2024 ;

En année pleine et pour ces deux prêts la commune avait donc une dépense d'un montant de : 7 230.36 €.

Avec les prêts qui figurent dans la partie 1 de l'étude d'impact, Financement de l'opération, les remboursements d'emprunt s'élèveront annuellement à la somme de :

- pour 2023 : 18 572.60 €.
(montant échéances annuelles avant les 2 prêts : 15 134.79 €)
- pour 2024 : 19 152.08 €
(montant échéances annuelles avant les 2 prêts : 15 134.72 €)
- pour 2025 : 10 183.14 + remboursement capital prêt relais 65 486.00 €
(montant échéances annuelles avant les 2 prêts : 7 904.43 €)
- à partir de 2026 : 9 603.59 €
- Le prêt relais : 579.55 € par trimestre soit : 2 318.20 € ;
- Le prêt classique long terme sur 15 ans : 1 699.16 € par an ;

Il est constaté qu'à compter de 2025, le montant des échéances d'emprunts diminuent considérablement par rapport à l'endettement actuel de 15 134.79 annuel pour 2023.

b) **Augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement à compter de 2023 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°44/2022 du 25/08/2022 décidant l'augmentation des tarifs eau et assainissement afin de financer les travaux qui doivent être réalisés cette année et les années suivantes. Cette augmentation est évaluée pour 2023 à 6 500.00 €, pour 2024 à 9 750.00 € et à partir de 2025 à 13 000.00 €.

Il précise que les prêts ne pourront être effectivement réalisés qu'à partir de la notification par l'état de l'arrêté de subvention DETR 2023 et du taux retenu, qui dans la présentation ci-dessus est de 53.31 %.

Ainsi fait pour valoir et servir ce que de droit.

VALBELLE, le 12 janvier 2023.

Le Maire,
Pierre-Yves VADOT



Pièces jointes : état de la dette du budget Eau et assainissement, prêts à terme Département et Crédit Agricole, offres de prêts du Crédit Agricole, délibération n°44/2022 du 25/08/2022.